



Une nouvelle gouvernance transverse

Jusque-là nous étions habitués à la convergence et à la concentration des acteurs sur un marché voire à la convergence des marchés. Ce schéma, lui-même, évolue avec une transformation des secteurs d'activités traditionnels composés de produits, services appartenant à des marchés historiquement segmentés et d'acteurs jusque-là indépendants. Ces mouvements sont une source d'élargissement considérable des domaines d'applications du numérique et lui ouvrent des opportunités de diminution drastique des coûts de production et de nouveaux développements d'affaires.

L'Europe et derrière elle, les nations membres dont elle à la charge d'organiser la coopération, se doivent aussi d'être des leviers de ce développement numérique pour tous les sujets transverses comme le droit et devoir des citoyens, les plateformes, la cybersécurité. Mais au-delà de ces thèmes elle se doit de favoriser et d'inciter par des incitations fiscales, législatives, économiques le privé à privilégier et développer des processus de travail comme par exemple le télétravail encore largement sous-développé. On ne doit pas lutter contre l'Ubérisation mais définir et instaurer une période transitoire visant à protéger ou à pallier aux pertes de revenu du fait d'un changement de modèle, comme les licences des taxis, et ceci sans obérer le développement d'un nouveau modèle numérique. Dans le même esprit l'exclusion numérique doit être pilotée en tentant de le réduire ou de protéger ceux qui sont concernées comme les personnes âgées. Au-delà de la protection, la prévention par l'apprentissage des outils et des éthiques correspondant au numérique doivent remanier les cours d'institution civique.

A court terme ceci amènera à rechercher des alliances capitalistiques par secteur d'activité ou secteur géographique qui permettraient, dans un premier temps de travailler sur des activités non cœur de métier, comme celles résultant d'obligation légale, sous formes de centres de services partagés inter-entreprises mais au sein d'un même secteur d'activité incluant des entreprises concurrentes et ainsi de maximiser la capacité d'écrouler des coups de fonctionnement. Les obligations

financières, de gestion de personnel, de gestion administrative sont des candidates immédiates, l'implémentation d'ERP, par exemple, ayant déjà induit l'alignement sur les bonnes pratiques d'un secteur d'activité y compris sur les opérations courantes facilite considérablement cette approche ainsi que les technologies et approches issus du Cloud. Ceci, notamment pour des entreprises moyennes, devrait aussi pousser vers la massification des DSI et leur industrialisation et favoriser au sein des entreprises l'émergence d'un nouveau DSI plus tourné vers le business.

A moyen terme la création de conglomérats visant la maîtrise transverse à des marchés, des pays, des continents pourra s'appuyer sur la capacité d'exploitation et de valorisation des données disponibles par silos verticaux. Leurs agrégations, analyses seront les moteurs du benchmarking, de la prédictibilité, de l'harmonisation du bien collectif. La capacité des individus, des organisations verticales restera existante mais tournée vers l'innovation locale et l'exploitation des retours d'information des entités transverses. Verticalité et transversalité ne s'opposeront plus mais se complèteront et deviendront interdépendantes. Ces nouveaux « barons » transverses seront virtuellement à la tête de conglomérats économiques, législatifs, sociaux, fiscaux et leur pouvoir résultera de l'exploitation des données transverses, leur talon d'Achille sera la production de ces mêmes données qui elles seront sous le pouvoir des entités verticales. Qui prendra le pouvoir suprême verticalité ou transversalité ?

Que ce soit pour le privé ou le public : entreprises, ministères, pays la démarche est la même et donnera l'opportunité de re engineering des processus au lieu de calquer le numérique sur ceux existants.

Cette évolution apparaît aujourd'hui de manière sauvage à l'initiative d'entreprise privée qui s'appuie sur leur nouveau pouvoir numérique pour illustrer cette approche mais elle n'est pas anticipée et organisée par un pouvoir transverse qui n'existe pas. C'est donc le rôle des actionnaires pour le privé et des politiques pour le public de l'organiser en commençant et en s'appuyant d'abord au niveau européen dont la composante numérique est après la monnaie le deuxième pilier lui permettant d'établir une suprématie sur les pouvoirs nationaux.